



ENVIRONNEMENT PSYCHOSOCIAL ET ABANDON SCOLAIRE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE LA VILLE DE NGAOUNDÉRÉ, CAMEROUNⁱ

Charles Tchouata Foudjioⁱⁱ,

Jobeline Nzeugang

Faculté des Sciences de l'Éducation,

Université de Ngaoundéré,

Cameroun

Résumé :

Dans un contexte mondial où les États promeuvent, à travers la notion de l'éducation inclusive, l'intégration scolaire de tous les élèves en dépit de leurs différences, le phénomène d'abandon scolaire se pose avec acuité. Pourtant, l'éducation pour tous vise à contribuer au développement de l'être humain dans sa diversité, de ses compétences ainsi que de son épanouissement. L'objectif général de cette étude est de montrer que l'abandon scolaire des élèves handicapés dans la ville de Ngaoundéré est lié à l'environnement psychosocial. Un questionnaire et des entretiens ont été réalisés auprès d'un échantillon de 37 apprenants, dont 14 filles et 23 garçons, et auprès de 15 adultes parmi lesquels 5 encadreurs des élèves issus des associations et 10 parents d'élèves handicapés. Ces sujets ont été choisis selon une technique échantillonnage par quotas. Les données recueillies ont été analysées au plan quantitatif et qualitatif. Les résultats obtenus montrent qu'il existe un lien significatif entre l'environnement psychosocial et l'abandon scolaire des élèves handicapés. Ainsi, la connaissance et la maîtrise de nombreux facteurs de l'environnement des élèves vivant avec un handicap permettraient de prendre de meilleures décisions pour lutter contre l'abandon scolaire de ces élèves vulnérables.

Mots clés : éducation inclusive, environnement psychosocial, abandon scolaire, handicapés, intégration

Abstract:

In a global context where States promote, through the notion of inclusive education, the school integration of all students despite their differences, the phenomenon of school

ⁱ PSYCHOSOCIAL ENVIRONMENT AND SCHOOL DRO-POUT OF PUPILS WITH DISABILITIES IN SECONDARY SCHOOLS OF NGAOUNDERE TOWN, CAMEROON

ⁱⁱ Correspondence: email tchouataf@yahoo.fr

dropout is acute. However, education for all aims to contribute to the development of human beings in their diversity, their skills and their fulfilment. The general objective of this study is to show that school dropout of pupils with disabilities of Ngaoundere town is linked to the psychosocial environment. A questionnaire and interviews were carried out with a sample of 37 learners, including 14 girls and 23 boys, and with 15 adults, including 5 supervisors of students from associations and 10 parents of pupils with disabilities. These subjects were chosen using a quota sampling technique. The data collected was analyzed quantitatively and qualitatively. The results obtained show that there is a significant link between the psychosocial environment and the school dropout of pupils with disabilities. Thus, knowledge and control of many factors in the environment of pupils living with a disability would allow better decisions to be made to fight against the school dropout of these vulnerable students.

Keywords: inclusive education, psychosocial environment, school dropout, disability, integration

1. Introduction

La situation des personnes vivant avec un handicap est une préoccupation tant de l'éducation que de la recherche et de la société toute entière. Cette préoccupation est partagée par tous les ministères dans la mesure où, le lien entre la pauvreté, la situation de handicap et l'exclusion sociale semble de plus en plus évident. Au moment où de nombreux pays s'orientent vers une éducation davantage inclusive, la mise en œuvre de l'école inclusive dans les classes reste donc difficile, parce qu'elle entraîne une coopération indispensable entre des intervenants ayant chacun des représentations et un regard particulier sur les élèves et leurs besoins, dévoilant l'équilibre toujours fragile entre l'intérêt collectif de l'école inclusive et les intérêts parfois divergents d'élèves toujours singuliers (UNESCO, 2017 & Reverdy, 2019). Dans ce contexte, on assisterait au phénomène d'abandon scolaire des élèves handicapés.

De nombreux auteurs ont essayé de cerner les contours de l'abandon scolaire afin de comprendre les motifs qui pourraient entraîner certains apprenants à quitter l'école. Ainsi, Diallo (2001) ; Simard (1997) ; Janosz et Leblanc (1996) et Violette (1991) se sont focalisés sur les facteurs liés à l'abandon scolaire ; Noumba (2008) s'est attardé sur le profil d'abandon scolaire. Pour résoudre ce phénomène, Dupont et Ossandon (1987) se sont intéressés aux méthodes relatives à la prévention de l'abandon scolaire. La plupart de ces études réalisées autour de l'abandon scolaire met en exergue les élèves valides. Dans le but de comprendre les motifs du désengagement des personnes invalides, nous avons pensé que l'environnement psychosocial dans lequel baignent les élèves handicapés est susceptible d'apporter de la lumière aux mobiles qui motiveraient ces élèves à abandonner l'école.

Cette étude menée auprès des élèves de la ville de Ngaoundéré au Cameroun permet, grâce aux analyses quantitatives et qualitatives d'appréhender les facteurs de

l'environnement psychosocial qui expliqueraient l'abandon scolaire des élèves vivant avec un handicap. L'objectif de ce travail consiste à identifier dans l'environnement ces apprenants des éléments qui susciteraient un inconfort psychologique et qui les inciteraient à développer une désaffection du milieu scolaire. Pour ce faire, nous nous appuyons sur un cadre théorique d'analyse de l'abandon scolaire, une démarche méthodologique propre à notre étude, pour conclure avec les résultats majeurs de notre recherche et une discussion.

2. Cadre théorique et problématique de l'étude

Les études de Lynch, Roska et Mei-Ling Shen (2004) menée dans les établissements d'enseignement du Texas aux États-Unis révèlent que plus de 60% d'élèves ont abandonné les études sans raison déclarée. Par contre, Noumba (2008, p.49) dans son rapport déclare que : « ce sont des raisons non académiques qui ont le plus justifié l'abandon scolaire au Cameroun en 2002/2003 (44,45%). Il s'agit de l'abandon à cause du mariage ou de la grossesse dans 17,78% de cas, du travail ou de l'apprentissage dans 16,67% de cas, et de la maladie ou d'un handicap dans 10% de cas. ». Ce dernier explique cette situation d'abandon par la pression de la tradition qui ne favorise pas la vulgarisation des méthodes de contraception, où l'avortement n'est autorisé ni par la coutume ni par le droit positif. De plus, cet auteur précise que certains élèves abandonnent les études pour des raisons académiques notamment dans 20% de cas pour le coût élevé de la scolarité et dans 21,11% des cas pour des échecs scolaires.

En dépit des efforts et mesures déjà déployés par le gouvernement pour assurer la poursuite de la scolarité des élèves, le phénomène d'abandon demeure une préoccupation qui touche l'ensemble de la population scolaire du Cameroun et se manifeste par le nombre considérable d'enfants qui, pour une raison ou pour une autre, ne réussissent pas à acquérir l'ensemble des compétences enseignées au cours du cycle primaire, secondaire, voire supérieur à l'instar des travaux réalisés par (Tchouata et Ary Hamadou, 2021).

En effet, le système éducatif camerounais a régulièrement fait l'objet de réformes dont l'une des plus récentes est celle du 23 août 2018 à travers l'Arrêté n°227/18/MINESEC/IGE portant sur une formation complète et professionnalisante des jeunes, visant ainsi à améliorer l'efficacité interne et externe. Par ailleurs, le cadre juridique du handicap au Cameroun en la matière repose sur les textes et lois relatifs à la protection et à la promotion des personnes handicapées. À ce sujet, trois lois ont vu le jour au Cameroun à savoir : la loi n° 83-13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées. Elle est limitée à une considération médicale de la personne handicapée et ne s'engage pas de façon claire dans une perspective sociale de la considération de la personne handicapée. Elle est amendée, améliorée et enrichie par la loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées. Cette dernière appelle la société entière à la solidarité sociale et permet à la personne handicapée de bénéficier d'un ensemble d'aides et d'avantages de la part de

l'État. Pour ce faire par exemple, elle stipule que « les personnes handicapées reconnues indigentes et titulaires d'une carte nationale d'invalidité (...) bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle par l'État, dans les institutions spécialisées et les formations sanitaires, publiques ou privées en ce qui concerne leur réadaptation médicale et leur rééducation fonctionnelle » (Article 22 (1)). Elle stipule également que « l'État contribue à la prise en charge des dépenses d'enseignement et de première formation professionnelle des élèves et étudiants handicapés indigents » (Article 22 (2)). Cette prise en charge consiste à l'exemption totale ou partielle des frais scolaires et universitaires et l'octroi des bourses.

Depuis le 26 juillet 2018, le décret n° 2018/6233 du premier ministre a fixé les modalités d'application de la loi portant protection et promotion des personnes handicapées et a mis un accent sur des dispositions pratiques notamment l'aménagement des établissements publics classiques pour faciliter l'accès des élèves et étudiants handicapés dans les salles de classe, l'octroi aux élèves et étudiants handicapés des matériels didactiques appropriés selon la nature du handicap et l'installation des élèves ou étudiants handicapés dans les salles situées au rez-de-chaussée ou près du tableau en fonction de la nature de leurs handicaps.

À la lecture des bases juridiques concernant la scolarisation des enfants ayant des besoins spéciaux, nous constatons que leur intégration est largement encouragée. Il convient de noter que malgré les efforts du gouvernement, on observe encore de manière générale des taux élevés de sous-scolarisation. Dans un rapport d'analyse, le MINESEC (2005) faisait remarquer que le pourcentage d'enfants non scolarisés est important dans quatre Régions classées comme zone d'éducation prioritaire : le Nord (25,6%), l'Extrême-Nord (35%), l'Adamaoua (19,1%) et l'Est (13,3%) ; cette réalité est encore plus accentuée en zone rurale qu'en milieu urbain. Les enfants vivant avec un handicap payeraient le plus lourd tribut dans la mesure où, les données du recensement général de la population camerounaise (MINESEC, 2005) ont permis de constater que les taux nets de scolarisation des jeunes handicapés sont de 77,3% pour les garçons et 77,2% pour les filles en milieu urbain contre 66,4% pour les garçons et 63,7% pour les filles en milieu rural. Les zones d'éducation prioritaires sont encore plus touchées : le Nord (55,7%), l'Extrême Nord (62,8%), l'Adamaoua (45,3%) et l'Est (66,1%). Cependant, les raisons qui expliqueraient ce faible taux de scolarisation voire l'abandon des élèves demeurent mal ou peu connues. La théorie de l'influence sociale (Montmollin, 1977) et la théorie écologique du développement humain (Bronfenbrenner, 1979) ont été mobilisées pour mieux comprendre les difficultés d'adaptation des élèves handicapés en milieu scolaire.

Comme le relève Fischer (1996, p. 60), le phénomène d'influence met en exergue « l'emprise que le social exerce sur l'individu et les modifications qu'elle entraîne au niveau du comportement ». Le contexte social peut alors entraîner des modifications du comportement qui n'auraient pas forcément eu lieu en l'absence de toute pression sociale. Ainsi, l'influence sociale renvoie à l'ensemble des phénomènes par lesquels les individus et les groupes d'individus façonnent, maintiennent, diffusent et modifient leurs façons de penser et d'agir lors des interactions sociales (Bloch, Dépret, Gallo, Garnier, et al, 1997).

L'influence intervient dans des situations d'interaction sociale marquées par l'asymétrie des partenaires, les individus ou sous-groupes exerçant l'influence sont toujours vus comme appartenant à une majorité, représentant une autorité ou possédant une compétence supérieure à la moyenne. La minorité ou l'individu n'est envisagé qu'en tant que cible ou récepteur de l'influence.

Pour appréhender le mécanisme de l'influence sociale dans le cadre de notre étude, notons que, les élèves valides se créent une identité commune et instaurent leurs propres normes sociales. Ceci les amène à partager les mêmes goûts et à stigmatiser la différence (élèves handicapés). Ces élèves valides sont considérés comme le pôle majoritaire et les élèves handicapés comme le pôle minoritaire. Les premiers se conforment aux principes et normes préalablement établis afin d'exercer la pression sociale sur les seconds et ceux-ci se soumettent mais, de manière involontaire c'est-à-dire la soumission n'est pas consentie. Dès lors, nous comprenons que toute situation où la personne est vue comme étant différente aux yeux des autres est un prétexte à victimisation.

Le modèle écologique de Bronfenbrenner (1979) repose sur le postulat d'interrelations entre l'environnement et l'homme. Il met en vitrine l'importance de l'environnement physique, social et culturel dans lequel a lieu le processus de développement. L'idée de base de Bronfenbrenner est que les environnements naturels (le microsystème, le mésosystème, l'exosystème et le macrosystème) sont la principale source d'influence sur le comportement humain. La réussite d'un élève est conditionnée par le climat qui règne dans ces différents milieux. Si toutes les conditions dans ces environnements ne sont pas bien réunies, elles favoriseront l'abandon des études chez ces élèves handicapés.

De cette analyse, pour atteindre notre objectif, nous avons formulé l'hypothèse générale suivantes : « l'environnement psychosocial favorise l'abandon scolaire des élèves des enseignements secondaires de la ville de Ngaoundéré ». Pour vérifier cette hypothèse générale, nous avons formulé les cinq hypothèses recherche suivantes :

- le harcèlement moral favorise l'abandon scolaire des élèves handicapés ;
- le manque des infrastructures favorise l'abandon scolaire des élèves handicapés ;
- la carence des outils didactiques appropriés aux besoins spécifiques des apprenants favorise l'abandon scolaire des élèves handicapés;
- La précarité du revenu familial favorise l'abandon scolaire des élèves handicapés ;
- Le suivi parental irrégulier favorise l'abandon scolaire des élèves handicapés.

3. Méthodologie

Nous nous sommes servis des observations, des informations et des lectures des textes pour identifier le problème de notre recherche qui est de nature descriptive et exploratoire. Elle prend appui sur des analyses quantitatives et qualitatives. Les analyses quantitatives ont été faites à partir d'un questionnaire adressé aux élèves vivant avec un

handicap. Les analyses qualitatives prenant en compte les parents, les élèves et leurs encadreurs ont permis de réaliser une lecture croisée des résultats quantitatifs.

Les données de cette étude proviennent d'une enquête menée auprès d'une association regroupant en son sein les élèves handicapés des établissements d'enseignement secondaire du premier Arrondissement de la ville de Ngaoundéré au Cameroun. La technique d'échantillonnage par quotas a été utilisée pour obtenir 37 apprenants à qui le questionnaire a été administré de la classe de sixième jusqu'en Terminale. Le questionnaire comporte des informations sociodémographiques, la nature du handicap et des informations sur les caractéristiques de l'école et de la famille dans lesquelles les répondants prennent place. Ce questionnaire a été construit sur la base des échelles d'attitudes inspirées de Likert.

Les informations obtenues à travers le questionnaire ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS version 20 permettant ainsi d'effectuer des analyses de régression simple. Les résultats du guide d'entretien ont été soumis à une analyse des verbatims pour approfondir les résultats obtenus à partir des statistiques. À partir d'une codification manuelle, tous les avis bruts des élèves handicapés, de leurs encadreurs et des parents ont été pris en compte et filtrés, afin d'être regroupés pour mieux expliquer le phénomène d'abandon scolaire. Ces différents sujets dont les prénoms ont été changés au cours de la présentation des données, afin d'assurer la confidentialité dans l'optique du respect des principes d'éthiques et déontologiques, ont été retenus en fonction de la parité de genre.

4. Résultats

4.1. Les caractéristiques sociodémographiques des participants

Les données de l'enquête montrent que sur 37 individus enquêtés, 14 élèves, soit 37,8% de la population enquêtée sont du genre féminin et 23 élèves, soit 62,2% sont du genre masculin. Pour ce qui est de la nature du handicap, 20 élèves sont des handicapés physiques moteurs avec une proportion de 54,1% tandis que 17 sont des handicapés physiques sensoriels, soit un pourcentage de 45,9%.

Au sujet du niveau d'étude, 13 élèves enquêtés sont inscrits entre la classe de [6^{ème}-4^{ème}], soit 35,1 % de l'ensemble de l'échantillon ; 11 enquêtés inscrits entre [3^{ème}-2^{nde}], soit 29,7 % de l'ensemble des enquêtés et 13 autres répondants sont inscrits entre [1^{ère}-1^{le}], soit 35,1 de l'ensemble des enquêtés.

Quant aux établissements des répondants, il en ressort que, sept établissements sont représentés dans l'enquête. Pour cela, 18 élèves côtoient le Lycée Classique et Moderne avec une proportion de 48% ; 7 élèves sont au Lycée Bilingue de Bamyanga avec une proportion de 18,9% ; 3 élèves fréquentent le CETIC (Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial) de Beka Hossere, soit un pourcentage de 8,1% ; 3 élèves également fréquentent au Lycée de Beka Hossere soit 8,1% ; 3 élèves fréquentent le Lycée de Burkina soit 8,1% ; 2 élèves fréquentent le CES (Collège d'Enseignement Secondaire) Bilingue de Marza, soit une proportion de 5,4% et 1 seul élève fait le CES de Beka Hosséré avec une proportion de 2,7%.

4.2. Résultats des tests des différentes hypothèses spécifiques de recherche

4.2.1. Le harcèlement moral et l'abandon scolaire des élèves handicapés

Tableau 1 : Récapitulatif des modèles

Modèle	R	R- deux	R- deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F
1	0,332 ^a	0,276	0,160	0,8233	0,276	3,385	1	35	0,000

a. Variables prédites : (constante) le harcèlement moral

Il ressort du tableau 1 ci-dessus que le coefficient de corrélation (R) est de l'ordre de 0,332 traduisant une corrélation positive faible et significative, car elle s'éloigne du chiffre 1 et se rapproche du chiffre 0 et le coefficient de détermination R² est de l'ordre de (0,276) = 27,6% ; ceci montre que « Le harcèlement moral » favorise « l'abandon scolaire des élèves handicapés » à 27,6 %, le reste étant prédit par les déterminants hors du modèle. La variation de F calculé est de l'ordre de 6,983 qui est supérieure au degré de liberté 1,35. On observe également que la significativité (P) de la variation de F est de l'ordre de 0,000 inférieure à alpha (0,05). De ce fait, l'hypothèse alternative est confirmée.

Nos résultats montrent que 79,1% des élèves handicapés affirment avoir été harcelés moralement, contre 20,9% qui déclarent ne l'avoir pas été. Ces résultats montrent à suffisance que les élèves handicapés sont harcelés et ceci débute souvent au sein de la famille. C'est le cas de deux sœurs qui se souviennent du comportement des membres de leur famille à leur égard en raison de leur incapacité motrice. Kyria (18 ans, élève en classe de 2^{nde}) estime que « *Ce n'est pas facile au sein de la famille. Car n'importe comment, il y a toujours quelque chose* ». Dans la même perspective Josiane (13 ans, élève en classe de 4^e) en laissant s'échapper des larmes de ses yeux ajoute que « *nous nous sentons toujours diminuées par rapport à nos frères valides au sein de la famille. Nous avons compris qu'il faut accepter afin d'avancer* ».

Nous comprenons d'après le vécu de ces deux sœurs que, la discrimination, la marginalisation et le mépris commencent au sein de la famille avant de s'étendre dans la communauté. Ceci devient d'autant plus complexe que, certains parents préfèrent scolariser les enfants valides au détriment des enfants handicapés. C'est le cas d'Aliou qui est né manchot et n'a commencé à aller à l'école qu'à l'âge de 8 ans. Il déclare que : « *dès ma naissance, mes parents ont décidé que je n'irai jamais à l'école, car je n'avais pas de main droite. Ils ont préféré envoyer mes petits frères et sœurs à l'école. Les voyant apprendre à lire et à écrire chaque fois, je les enviais et je me suis mis à les imiter avec la main gauche. C'est ainsi que vu mon engagement et mes efforts, mon père a changé d'idée et m'a envoyé à l'école l'année qui suivait. Gloire à Dieu, je me trouve en classe de 4^e aujourd'hui* ».

4.2.2. Le manque d'infrastructures et l'abandon des études par des élèves handicapés

Tableau 2 : Récapitulatif des modèles

Modèle	R	R- deux	R- deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F
1	0,321 ^a	0,276	0,160	0,8233	0,276	0,385	1	35	,000

a. Valeurs prédites : (constantes), le manque d'infrastructures appropriées

Le tableau 2 précédent révèle que le coefficient de corrélation (R) est de 0,321 révélant ainsi une corrélation positive faible et significative, car elle se rapproche de plus en plus du chiffre 0 et le coefficient de détermination (R²) est de 0,276 = 27,6%. Ces résultats nous amènent à dire que le manque des infrastructures explique l'abandon des études par les élèves handicapés à 27,6%. Le reste est prédit par les facteurs hors du modèle. La variation de F calculée est de l'ordre de 3,385. Elle est supérieure au degré de liberté 1,35 et avec F_{cal} > F_{lu}. On observe également que la significativité (P) de la variation de F est de 0,000 inférieure à alpha (0,05). Ainsi, l'hypothèse alternative est acceptée. Ce résultat corrobore les propos avancés par plusieurs handicapés moteurs à l'instar de Léonie (15ans, en classe de 3^e) qui souligne que : « je suis élève handicapée de nature motrice, lorsque je me rends souvent aux toilettes pour satisfaire mes besoins dans mon établissement, je suis toujours mal à l'aise et dès mon retour mes camarades se moquent de moi, car comme je rampe, en me mettant sur les latrines mes habits traînent sur les urines et ils disent que j'ai uriné sur moi. C'est pourquoi, les jours que je suis indisposée, je préfère rester à la maison ». À travers ce témoignage, nous comprenons que les latrines dans la plupart des établissements que côtoient ces élèves ne sont pas adaptées à leur situation.

4.2.3. L'absence des outils didactiques appropriés aux besoins des élèves handicapés et l'abandon des études

Tableau 3 : Récapitulatif des modèles

Modèle	R	R- deux	R- deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F
1	0,321 ^a	0,214	0,234	0,5244	0,214	12,452	1	35	0,000

a. Valeurs prédites : (constantes), l'absence des outils didactiques appropriés aux besoins des élèves handicapés.

À la lumière du tableau 3 précédent, il ressort que le coefficient de corrélation (R) est de 0,321 montrant une corrélation positive faible et significative car elle se rapproche du chiffre. Le coefficient de détermination (R²) est de l'ordre de 0,214=21,4%. Ce résultat montre que « l'absence d'outils didactiques appropriés aux besoins des élèves handicapés » explique leur « abandon des études » à 21,4% et le reste est prédit par les

facteurs hors du modèle. La variation de F calculée, qui est de l'ordre de 12,452 est supérieure au degré de liberté 1,35 et $F_{cal} > F_{lu}$. On observe également que la significativité (P) de la variation de F est de l'ordre de 0,000 et inférieure à alpha (0,05). L'hypothèse alternative est de ce fait confirmée.

Nos résultats montrent que la majorité des apprenants vivant avec un handicap, soit 77,6% des élèves enquêtés, affirment qu'il n'existe pas d'outils didactiques appropriés à leurs besoins au sein des établissements qu'ils fréquentent. C'est pourquoi, certains de ces enquêtés, estiment que l'absence de ces outils didactiques pourraient être à l'origine de leurs mauvaises performances voire de leur échec. À ce sujet, Hélène (13 ans, élève en classe de 6^e) déclare : « *malvoyante, je suis élève en classe de 6^e. Lorsque je vais à l'école, je ne m'en sors pas bien car, il n'y a pas d'outils appropriés pour nous faire lire ni écrire dans notre établissement* ».

4.2.4. La précarité du revenu familial et l'abandon des études des élèves handicapés

Tableau 4 : Récapitulatif des modèles

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F
1	0,174 ^a	0,125	0,124	0,4521	0,125	17,222	1	35	0,051

a. Valeurs prédites : (constantes), la précarité du revenu familial

La lecture du tableau 4 précédent montre que le coefficient de corrélation (R) est de 0,174 révélant une corrélation positive assez faible car elle est très proche du chiffre 0 et le coefficient de détermination (R²) est de l'ordre de 0,125=12,5% ; ceci montre que « la précarité du revenu familial » n'explique pas « l'abandon des études des élèves handicapés » car, cette variable n'explique qu'à 12,4% l'abandon et le reste est prédit par les facteurs hors du modèle. La variation de F calculée, qui est de 17,222 (est supérieure au degré de liberté 1,35) et $F_{cal} > F_{lu}$. On remarque aussi que la significativité (P) de la variation de F est de l'ordre de 0,051 et supérieure à alpha (0,05) : alors, l'hypothèse alternative est infirmée.

4.2.5. Le suivi parental irrégulier et l'abandon scolaire chez les élèves handicapés

Tableau 5 : Récapitulatif des modèles

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Changement dans les statistiques				
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F
1	0,213 ^a	0,241	0,290	0,29144	0,241	10,804	1	35	0,031

a. Valeurs prédites : (constantes), la précarité du revenu familial

Ce tableau 5 précédent indique que le coefficient de corrélation (R) est de 0,213 et révèle une corrélation positive faible et significative, car elle s'éloigne du chiffre 0 et se rapproche du chiffre 1. Le coefficient de détermination R^2 est de $0,241 = 24,1\%$; ceci montre que « le suivi parental irrégulier » explique « l'abandon scolaire des élèves handicapés » à 24,1 % et le reste est prédit par les facteurs hors du modèle. La variation de F calculée, qui est de l'ordre de 10,804 est supérieure au degré de liberté 1,36 ($F_{cal} > F_{lu}$). La significativité (P) de la variation de F qui est de l'ordre de 0,031 inférieur à alpha (0,05). De ce fait, l'hypothèse alternative est confirmée. Nos résultats montrent que 63 % des élèves handicapés enquêtés affirment que le suivi parental est irrégulier.

5. Discussion

Notre étude a été envisagée avec pour objectif d'apporter un éclairage sur l'influence de l'environnement psychosocial sur l'abandon scolaire des élèves handicapés vivant dans la ville de Ngaoundéré au Cameroun. Les résultats révèlent une relation significative entre l'abandon scolaire des élèves vivant avec un handicap et plusieurs facteurs de l'environnement psychosocial à savoir le harcèlement moral, le manque d'infrastructures appropriées et d'outils didactiques adéquats et le suivi parental irrégulier. Une seule variable relative à l'environnement psychosocial, la précarité du revenu familial ne permet pas de prédire l'abandon scolaire de ces élèves.

Au sujet du lien existant entre le harcèlement moral et l'abandon scolaire des élèves handicapés, cette recherche révèle que le taux d'abandon de ces élèves augmente en lien avec les différentes réactions stigmatisantes, dévalorisant et dégradant en provenant de l'entourage. Nos résultats vont dans le même sens que ceux d'Algan., Guyon et Huillery (2015) qui, dans une synthèse de rapport d'évaluation, soulignent que 54% de collégiens déclarent avoir été harcelés moralement. Il convient de noter que le harcèlement moral varie en fonction de l'environnement et de la culture. C'est pourquoi, une autre investigation menée par Bellon et Gardette (2010) auprès de 3 400 collégiens français montre des résultats contraires et révèle un chiffre assez faible, car seulement 8,4 % de l'ensemble des collégiens déclarent être victime de harcèlement moral.

L'inadaptation des infrastructures et des outils pédagogiques aux besoins spécifiques des élèves handicapés révélée par 71,6% de nos enquêtés constitue un motif d'abandon scolaire. À ce sujet, Gilles, Potvin et Tièche Christinat (2012, p.165) affirment que : « la rareté des structures spécialisées et l'inadéquation des infrastructures éducatives classiques à l'accueil de ces enfants déterminent l'entrée et le maintien de ces derniers à l'école ». L'inadéquation des aménagements physiques et les infrastructures augmenterait les difficultés d'interaction des élèves à mobilité réduite avec leur environnement scolaire et conduirait à l'interruption des études (décrochage) ou à l'abandon proprement dit. Diallo (2001, p.147), relevant des manquements au plan pédagogique note également que : « la qualité du service éducatif offert ne dépend pas seulement des conditions matérielles d'enseignement, mais aussi, dans une large mesure, des conditions pédagogiques caractérisant l'école. Le manque ou l'insuffisance de

matériels didactiques peut influencer le processus enseignement/ apprentissage dans la classe. Ce qui aura pour effet, l'échec scolaire conduisant certains parents d'élèves à changer d'établissement ».

Selon des résultats de cette étude, la précarité du revenu familial ne prédit pas l'abandon scolaire des élèves handicapés et on comprend pourquoi 40% des élèves enquêtés affirment être à l'abri d'un revenu familial précaire. Ces résultats montrent que la scolarité de ces élèves handicapés prise en charge par l'État conformément à la loi n° 002/ 2010, qui stipule que : « les personnes handicapées indigentes bénéficient de l'aide à l'éducation et à la formation professionnelle à l'instar de l'exemption totale ou partielle des frais scolaires et universitaires » facilite en partie leur prise en charge sociale et familiale.

Cependant, les parents qui n'exercent aucune activité ou des activités à faibles revenus éprouveraient de nombreuses difficultés dans la prise en charge financière des enfants handicapés dans la mesure où, l'État ne parle de l'exemption des frais de scolarité en totalité que pour des élèves handicapés indigents. Dans la même perspective, les parents d'élèves handicapés que nous avons rencontrés se plaignent des frais APEE (Association des Parents d'Élèves et des Enseignants) qui leur sont exigés au cours de chaque année scolaire. L'absence de moyens d'adaptation entrave non seulement l'épanouissement intégral des élèves handicapés mais aussi leur scolarisation. Par exemple, l'incapacité de doter les élèves handicapés moteurs de matériel roulant, est susceptible d'engendrer des retards et des absences à l'école. À ce sujet, Pierre (15 ans, classe de 3^{ème}) élève handicapé moteur précise : « *vu l'incapacité de mon père à exercer un métier, j'arrive le plus souvent en retard à l'école, car bien que je sois infirme, mon parent n'a pas de moyen pour m'offrir l'argent de transport chaque jour. Tous me connaissent déjà au lycée, parce que je suis toujours en retard et parfois je m'absente à cause de mes pieds qui me font mal* ». Cette situation peut ainsi entraîner chez ce dernier le décrochage scolaire qui pourrait le conduire plus tard à l'abandon.

Il ressort également de cette étude que la qualité du suivi parental explique le maintien ou l'abandon scolaire des élèves vivant avec un handicap : un suivi parental irrégulier favorise le décrochage et l'abandon de ces élèves. Dans le même ordre d'idée, les décrocheurs indiquent le manque d'aide et de suivi parental dans les travaux réalisés par Diallo (2001). Par contre, les travaux réalisés chez les adolescents latino-américains par Roche et al. (2008), repris par Afia (2018), ont montré qu'il n'existe pas de lien entre l'implication et la supervision des parents et l'abandon scolaire chez ces adolescents. Ces derniers seraient, selon les variables liées à leur développement psychologique et social, dotés de meilleurs mécanismes d'adaptation.

6. Conclusion

Le but de cette recherche était d'étudier l'incidence des facteurs environnementaux (familiaux, scolaires) sur l'abandon scolaire des élèves handicapés de la ville de Ngaoundéré. Les résultats des analyses montrent qu'il y a une corrélation statistiquement

significative entre l'environnement psychosocial des élèves handicapés et l'abandon des études. Notons que l'environnement psychosocial favorise l'abandon des études des élèves handicapés à 80%. Les résultats de l'analyse de régression linéaire simple nous ont permis d'obtenir quatre variables sur les cinq prédéfinies qui contribuent significativement à la prédiction de l'abandon scolaire chez les élèves handicapés de l'arrondissement de la ville de Ngaoundéré à savoir le harcèlement moral, le manque d'infrastructures appropriés, le manque d'outils didactiques adéquats et l'irrégularité du suivi parental. Ces variables sont des meilleures prédictrices de l'abandon scolaire chez les élèves handicapés persévérants, car elles entretiennent des relations significativement positives face aux décisions d'abandon scolaire.

Cependant, il convient de noter qu'en dépit des dispositions prises par l'État camerounais en vue de faciliter la scolarité des enfants handicapés indigents, les élèves vivant avec un handicap sont confrontés à de nombreuses difficultés d'adaptation en milieu scolaire tels que le paiement des frais d'APÉE (Association des Parents d'Élèves et des Enseignants), le manque de matériel de réadaptation sociale et scolaire et un manque de personnel enseignant qualifié dans leur prise en charge scolaire et pédagogique.

Notre étude révèle également que les élèves handicapés, suite aux nombreuses frustrations de leur environnement social, ont des représentations négatives non seulement vis-à-vis des attitudes de leurs camarades, mais aussi de celles de leurs enseignants sans oublier l'adversité de leur environnement familial et scolaire. Cette disposition psychologique ne facilite pas leur épanouissement dans ces différents milieux. Il serait plus instructif de s'intéresser à ce pan de la réalité que notre étude n'a pas examiné en profondeur afin de mieux cerner toutes les variables psychologiques qui expliqueraient davantage la décision d'abandon scolaire des élèves vivant avec un handicap.

À propos des auteurs

Charles Tchouata Foudjio est Enseignant-chercheur et Chargé de Cours à l'Université de Ngaoundéré, Faculté des Sciences de l'Éducation, Département de Mesure et évaluation.

Jobeline Nzeugang est Chercheure et titulaire d'un Master en Sciences de l'Éducation.

Références

- Afia, K. (2018). *Lien entre l'encadrement offert par la famille et le décrochage scolaire*. (Mémoire de Maîtrise en éducation), Université du Québec à Montréal, Québec.
- Algan, Y., Guyon., & Huillery, E. (2015, juin). Comment lutter contre la violence et le harcèlement à l'école et au collège? *LIEPP Policy Brief*, 19. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03392973/document>
- Bellon, J.-P., & Gardette, B. (2010). *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*. Fabert.

- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*. Harvard University Press.
- Bloch, H., Dépret, E., Gallo, A., Garnier, P. H., Gineste, M. D., Leconte, P., & al. (1997). *Dictionnaire fondamental de la psychologie (L-Z)*. Larousse-bordas.
- Diallo, K. (2001). *L'influence des facteurs familiaux, scolaires et individuels sur l'abandon scolaire des filles en milieu rural, de la région de Ségou (Mali)*. (Thèse de doctorat), Université de Montréal, Québec.
- Dupont, P. & Ossandon, M. (1987). Questions relatives à la « prévention de l'abandon scolaire ». *Revue française de pédagogie*, 81, 17-30.
https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1987_num_81_1_1464
- Fischer, G. N. (1996). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. 2^{ème} éd. Revue et augmentée. Dunod.
- Gilles, J. L., Potvin, P., & Christinat, C. T. (2012). *Les alliances éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire*. Peter Lang
- Janosz, M. & LeBlanc, M. (1996). Pour une vision intégrative des facteurs reliés à l'abandon scolaire. *Revue Canadienne de psycho-éducation*, 25 (1), 61-88.
- Kobiané, J. F. (2002). *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : A la recherche des déterminants de la demande scolaire*. (Thèse de doctorat en Démographie), Institut de Démographie de l'UCL de Belgique.
- Lynch, D., Roska, L., & Mei-Ling Shen (2004). *Secondary School Completion and Dropouts in Texas Public Schools 2002-03*. Texas Education Agency.
- Ministère des Enseignements secondaires. (2005). *Carte scolaire du Cameroun. Annuaire statistique 2003-2004*. MINESEC (Ministère des Enseignements secondaires)
- MINESEC. (2005). *Annuaire statistiques de 2005-2006*. MINESEC
- Montmollin G. (1977). *L'influence sociale*. PUF.
- Noumba, I. (2008). Un profil de l'abandon scolaire au Cameroun. *Revue d'économie de développement*, 1(16), 37-62.
- Reverdy, C. (2019). *Apprendre (dans) l'école inclusive*. Dossier de veille de l'IFÉ n° 127 disponible sur <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/127-janvier-2019.pdf>
- Simard, J. (1997). *Étude descriptive des facteurs scolaires influençant l'abandon des études chez les élèves du secondaire*. (Mémoire de Maitrise en éducation), Université du Québec à Chicoutimi.
- Tchouata, F. C. & Ary Hamadou, G. (2021). Déterminants psychosociaux et abandon scolaire des étudiants inscrits dans les établissements facultaires de l'Université de Ngaoundéré. *European journal of Education studies*, 8(10), 257-270.
<http://dx.doi.org/10.46827/ejes.v8i10.3948>
- UNESCO. (2017). *Un Guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation*. UNESCO.
- Violette, M. (1991). *L'école, Facile d'en sortir mais difficile d'y revenir* (rapport d'enquête auprès de décrocheurs et décrocheuses). Ministère de l'Éducation.
- Yves, R. (2016). Didactiques et décrochage scolaire. *Repères*, 53, 13-34.
<https://doi.org/10.4000/reperes.1013>

Creative Commons licensing terms

Authors will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Special Education Research shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflict of interests, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated on the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).